

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 25 SEPTEMBRE 2023 À 16 h SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE NOËL RICHARD

Sont présents les conseillers

Mesdames : Karine Fournier, Anne Minville et Nathalie Dorion

Messieurs : Nelson Fournier, Thierry Ratté et Berchmans Minville

Tous membres dudit conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil municipal de Grande-Vallée, étant tous présents à la salle des délibérations le 25 septembre 2023 à 16 h, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Refinancement du crédit-bail – camion Western Star
3. Soumission pour le remplacement de l'UPS au puits d'eau potable
4. Adoption de la Politique-cadre sur la Gouvernance en matière de protection des renseignements personnels
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 16 h et souhaite la bienvenue à tous.

**2. REFINANCEMENT DU CRÉDIT-BAIL – CAMION WESTERN STAR
Résolution no : 2023-0231**

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission sur invitation a été adressée à trois (3) institutions pour le refinancement par crédit-bail du camion Western Star au montant de 132 500 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'ouverture de soumission est le suivant :

	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Grand total avec taxes</u>
Crédit-bail SPAR.....	Pas de réponse à l'invitation	
G. F. L.	Pas de réponse à l'invitation	
Services financiers Rexcap	7,05 %	180 725,43 \$

Étant bien entendu que la proposition de refinancement présentée par Crédit municipal & manufacturier Rexcap inc. était faite de concert avec la Banque Royale du Canada qui sera le crédit-bailleur contractuel pour cette opération de crédit-bail de 180 725,43 \$;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolution à l'unanimité des élus présents

QUE la soumission de Cr dit municipal & manufacturier Rexcap inc. soit accept e pour le refinancement par cr dit-bail du camion Western Star aux conditions suivantes :

- Montant initial de 132 500 \$
- Taux d'int r t de 7,05 %
- Dur e de 60 mois
- Valeur r siduelle de 1,15 \$
- Autres frais avec taxes 574,88 \$
- Grand total   payer avec taxes 180 725,43 \$

QUE le maire, monsieur No l Richard et la directrice g n rale et greffi re-tr sori re, madame Ghislaine Bouthillette soient autoris s   signer les documents requis, pour et au nom de la municipalit  de Grande-Vall e.

**3. SOUSSION POUR LE REMPLACEMENT DE L'UPS AU PUIIS D'EAU POTABLE
R solution no : 2023-0232**

CONSID RANT QUE l'UPS au puits d'eau potable est en disfonctionnement;

CONSID RANT la soumission num ro S02446 de Ganex qui propose les 2 options suivantes :

- | | | |
|------------|--|---------------------|
| Option 1 : | Pack de batterie (bon fonctionnement non assur ) | 626 \$, plus taxes |
| Option 2 : | Remplacement de l'UPS | 1 522 \$ plus taxes |

En cons quence, apr s discussion, il est propos  et r solution   l'unanimit  des  lus pr sents

QUE l'option num ro 2 pour le remplacement de l'UPS au co t de 1 522 \$ plus taxes soit approuv e.

**4. ADOPTION DE LA POLITIQUE-CADRE SUR LA GOUVERNANCE EN MATI RE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
R solution no : 2023-0233**

CONSID RANT QUE la Loi modernisant des dispositions l gislatives en mati re de protection des renseignements personnels (Loi 25) a  t  adopt e en septembre 2021 par le Gouvernement du Qu bec;

CONSID RANT QUE le nouvel article 63.3 de la Loi sur l'acc s exige d'un organisme public qu'il se dote de r gles encadrant sa gouvernance   l' gard des renseignements personnels ;

CONSID RANT QUE l'adoption de ces r gles permet au personnel de tous les organismes publics de conna tre et de comprendre les exigences l gales et les principales de protections des renseignements personnels qui sont inh rents   l'exercice de leurs fonctions;

CONSID RANT QUE l'obligation d'adopter ces r gles est intimement li e au principe de responsabilit  pr vu   l'article 52.2 de la Loi sur l'acc s, selon lequel tous les organismes publics sont responsables de la protection des renseignements personnels qu'ils d tiennent et ils doivent donc prendre des mesures appropri es pour leur protection;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus ont pris connaissance du projet de politique-cadre formulée par la directrice générale et qu'ils s'en trouvent satisfaits ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;

QUE le conseil adopte la Politique-cadre sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels, telle que proposée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution no : 2023-0234**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 16 h 20.

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.